



FÉDÉRATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CSQ)

COMMISSION DE NÉGOCIATION DES CÉGEPS (CNC)
5 octobre 2015

RÉSOLUTION À L'ÉGARD DE LA
PROPOSITION GLOBALE DU CPNC - 22 SEPTEMBRE 2015

- CONSIDÉRANT** que le contenu de la proposition globale déposée par le CPNC le 22 septembre 2015 constitue un recul significatif dans les conditions de travail des membres de la FPSES ;
- CONSIDÉRANT** que la proposition globale a pour effet d'évacuer la très grande majorité des demandes de la FPSES et ne répond pas aux enjeux fondamentaux de la partie syndicale ;
- CONSIDÉRANT** que certaines demandes de la FPSES n'ont pas fait l'objet de discussions sérieuses alors que le CPNC souhaite voir le retrait de celles-ci ;
- CONSIDÉRANT** que les représentants patronaux à la table de négociation ne bénéficient pas de la marge de manœuvre nécessaire pour réaliser des ententes dans le cadre d'un exercice de négociation de bonne foi ;
- CONSIDÉRANT** que les représentants de la Commission de négociation des cégeps (CNC) constatent que le CPNC convie la FPSES à un exercice de récupération dans le but de dégager une marge de manœuvre budgétaire sur le dos du personnel de soutien, conformément à la commande passée par le Conseil du trésor ;
- CONSIDÉRANT** que les résultats des votes de grève démontrent l'indignation des membres face à la proposition globale ;

Il est proposé par Sophie Labelle, appuyé par Johanne Ferland, que les personnes déléguées de la Commission de négociation des cégeps (CNC) mandatent l'équipe de négociation de la FPSES afin :

1. De rejeter catégoriquement la proposition globale déposée par le CPNC le 22 septembre 2015 ;
2. De dénoncer l'approche préconisée par le CPNC afin d'amener les parties à un règlement, laquelle dénote un mépris sans précédent à l'égard du personnel de soutien ;

3. D'exiger du CPNC un engagement ferme à négocier de bonne foi avec la FPSES en négociant les demandes de la FPSES en fonction de leur état en date du 7 octobre 2015 ;

En contrepartie, que l'équipe de négociation de la FPSES poursuive la négociation :

- en fonction des mandats qui ont été accordés par la Commission de négociation des cégeps (CNC) ;
- en s'assurant que les discussions à la table de négociation portent sur les demandes de la FPSES et du CPNC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EN FOI DE QUOI, nous avons signé, ce lundi 5 octobre 2015 :

POUR LA COMMISSION DE NÉGOCIATION DES CÉGEPS (CNC)

Chloé Ferland

Daniel Béliveau

Lucie Bussières

Marthe Péroost

Domuzie Deschênes

Alain Sauvage